

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

24/04/2026

N° E26000043 /38

La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 24/04/2026

CODE : 1

Vu enregistrée le 10/04/2026, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat et de plan de Mobilité de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président:

Monsieur Jean-Louis PRESSE

Membres titulaires :

Madame Stéphanie GALLINO

Madame Denise LAFFIN

Membre suppléant :

Monsieur Bernard LEMAIRE

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Grenoble, le 24/04/2026

La première vice- présidente,



Magali SELLES